

500 - Education

**Proposition de 10 actions contre
l'antisémitisme, le racisme et la haine**

Rapport n° CD/2019/008

Service Chef de file :

J - Mission éducation, sport, jeunesse

Service(s) associé(s) :

Résumé :

A l'heure où les actes antisémites n'ont jamais été aussi nombreux, visibles et commis de manière décomplexés dans notre pays, les élus s'unissent au-delà de leur appartenance et de leurs convictions politiques pour dire « ça suffit » à ce déferlement de haine.

Le présent rapport vise à soumettre à l'approbation du Conseil Départemental du Bas-Rhin, 10 actions concrètes pour lutter contre le racisme et la haine.

A l'heure où les actes antisémites, christianophobes et islamophobes n'ont jamais été aussi nombreux, visibles et commis de manière décomplexés dans notre pays, les élus s'unissent au-delà de leur appartenance et de leurs conviction politiques pour dire « ça suffit » à ce déferlement de haine et de violences qui vise à détruire notre modèle républicain dans ses fondements et ses valeurs.

Heiligenberg, Herrlisheim, Quatzenheim, Mommenheim, Strasbourg, Paris... Les salles communales, les mairies, les écoles, les domiciles des élus, les lieux de cultes et de mémoires... aucune commune ni aucune personne n'est à l'abri et chacun se demande si elle sera la suivante à se réveiller en devant faire face à l'horreur.

Les messages adressés après chaque profanation, tag ou dégradation ne sont aujourd'hui pas suffisants pour endiguer ce phénomène. Chaque nouvel épisode alimente désormais une spirale de haine envers l'autre, spirale qui se renforce par l'impunité des auteurs.

Il faut désormais aller plus loin et créer l'alliance des Bas-Rhinois, quelle que soit leur confession et leur appartenance politique pour générer le sursaut des consciences afin d'une part de lutter et combattre tous ensemble l'antisémitisme, le racisme, la haine et l'indifférence qu'ils engendrent au fil du temps et d'autre part de promouvoir le respect de l'autre.

Des actes qui heurtent le vivre ensemble et dont le Bas-Rhin n'a pas été épargné

Ces derniers mois la presse nationale et locale se sont fait le relai de plusieurs incidents reconnus comme antisémites, homophobes ou racistes ... Ce phénomène semble être en progression ces dernières années, et l'Alsace n'est malheureusement pas à la marge de ce phénomène.

Au travers de leur nature, antisémite et raciste, ils s'attaquent aux fondements de notre société :

- Les lieux de recueils :

- à Mommenheim, le 4 mars 2019 : le cimetière juif est vandalisé ;
- à Quatzenheim, le 19 février 2019 : 96 tombes du cimetière juif sont profanées ;
- à Herrlisheim, le 11 décembre 2018 : le cimetière juif de Herrlisheim est pris pour cible. 37 stèles et le monument des martyrs de la Shoah sont recouverts de croix gammées.

- Les lieux de solidarité :

- A Strasbourg, le 25 janvier 2019 : des tags antisémites et des croix gammées sont découverts sur les murs de l'immeuble qui abrite le centre d'accueil de demandeurs d'asile (CADA) du foyer Notre-Dame à Cronembourg
- A Eichhoffen, le 18 janvier 2019 : une croix gammée et une inscription visant les migrants sont découvertes sur la façade de la mairie ;
- A Schiltigheim, le 28 novembre 2018 : des inscriptions à caractère raciste et antisémite sont découvertes sur les murs de la résidence sociale Saint-Charles à Schiltigheim ;
- A Wittisheim, le 4 juin 2018 : des tags hostiles aux migrants ainsi que des croix gammées sont découverts dans la cour d'un immeuble à Wittisheim ;
- A Thal-Marmoutier et Haegen, le 5 juillet 2018 : des tags racistes, visant les migrants qu'accueille la commune, apparaissent sur les murs de l'école-mairie de Thal-Marmoutier. On en retrouve aussi sur les murs de l'école de Haegen.

- Les symboles de la démocratie :

- A Heiligenberg, le 12 mars 2019 : des tags antisémites recouvrent les murs de la mairie et du foyer communal ;
- A Schiltigheim, le 10 janvier 2019 : les murs de la permanence du député (LREM) Bruno Studer à Schiltigheim sont retrouvés recouverts d'inscriptions racistes, antisémites et homophobes ;
- A Brumath, le 9 novembre 2018 : la maison du maire de Brumath, Etienne Wolf, vice-président du Conseil Départemental du Bas-Rhin, qui est visée : des inscriptions haineuses contre les élus et les migrants, accompagnées d'une croix gammée ;
- A Bremmelbach et Langensoultzbach, le 4 novembre 2018 : des inscriptions racistes et des croix gammées sont découverts sur les mairies ;

- A Obersteinbach, le 27 octobre 2018 : des tags racistes et antisémites à la mairie ;
- A Zoebersdorf, le 13 octobre 2018 : des tags racistes et antisémites sont découverts sur les murs de la mairie ;
- A Elsenheim, le 11 juin 2018 : plusieurs tags à caractère raciste sont découverts sur la façade de la mairie.

- Le vivre ensemble :

- A Mollkirch, le 27 septembre 2018 : la mairie et le bâtiment du service périscolaire de sont la cible de tags à caractère raciste et antisémite ;
- A Muttersholtz, le 8 juin 2018 : plusieurs tags à caractère raciste sont découverts sur les murs du club-house du FC Muttersholtz.

A cette longue liste, peut être rajouté la vandalisation du cimetière juif de Sarre-Union le 12 février 2015 (250 tombes dégradées sur les 400).

En 2018, 43 faits à caractères antisémites ont ainsi été recensés dans le Bas-Rhin, soit 2,5 fois plus qu'en 2017 selon les services de l'Etat.

Ça suffit !

La gravité et la régularité de ces actes peuvent interroger l'efficacité des actions menées par les pouvoirs publics en termes de sensibilisation, d'information, d'actions éducatives, de pénalisation. Force est de constater que ces actions sont insuffisantes.

Lors du dîner du CRIF, le 20 février dernier, le Président de la République a annoncé plusieurs mesures telles que la redéfinition de l'antisémitisme (élargissement à l'antisionisme), la lutte contre la haine sur Internet, la dissolution de groupes d'extrême droite...

La citoyenneté, le vivre ensemble, le respect et la compréhension de l'autre se jouent pleinement au collège qui est le creuset de la République. Il constitue le lieu d'apprentissage et d'acquisition de connaissances ainsi que des valeurs de la République. Il joue un rôle fondamental de socialisation, d'ouverture sur le monde et constitue le socle de la vie en société.

Dans le Bas-Rhin, le plan Actions éducatives et Collèges a prévu plusieurs dispositifs de prévention pour favoriser le vivre ensemble, l'acceptation de la différence et l'ouverture à l'autre : ils se présentent sous différentes formes (vidéos, photos-expression, quiz, jeu, exposition,...) et portent sur diverses thématiques (vivre avec les autres, citoyenneté, laïcité, relations filles/garçons...). Par ailleurs, un appel à manifestation d'intérêt sur la représentation des Valeurs de la République est expérimenté auprès des collèges depuis l'automne 2018 (pour un événement en juin 2019 à l'Hôtel du Département).

Il faut toutefois reconnaître que ces dispositifs restent encore trop peu mobilisés : sur l'année scolaire 2018-2019, seules 2 actions de prévention ont été sollicités sur le département (et uniquement sur la relation filles/garçons : collèges Kléber à Strasbourg et Collège Mac Mahon à Woerth). Pour les valeurs de la République, seuls 5 collèges travaillent actuellement sur le sujet

Or, l'enquête Bien-Etre des collégiens, initiée par le Département en 2018, a révélé que sur les 9 400 répondants :

- 30 % ont été témoins de violence au sein du collège ;
- 7 % ont fait l'objet de harcèlement sur les 3 mois précédents le questionnaire (12 % au niveau national selon l'Education Nationale);
- Le sentiment de sécurité est moyen (7/10) dans le collège lorsqu'un adulte n'est pas présent (couloirs, vestiaires, toilettes), plus élevé (8/10) en présence d'un adulte (classe, CDI, salle d'étude) et maximale chez soi (9,2/10).

Il est donc proposé d'agir plus fortement en proposant la réalisation de 10 actions précises pour le droit à la différence et pour lutter contre le racisme, l'antisémitisme et la haine de l'autre.

Agir au travers de 10 actions concrètes pour faire bouger les mentalités

Action 1 : Défendre les valeurs de la République auprès des plus jeunes

Les valeurs de la République sont inscrites, depuis la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (1789), dans la devise officielle de la République "Liberté, Egalité, Fraternité" qui orne les frontons de toutes les communes de France.

Dans un contexte de plus en plus marqué par des intolérances politiques et religieuses, et dans un climat de scepticisme généralisé et de défiance par rapport à la chose publique, voire de rejet, ces valeurs sont aujourd'hui malmenées, contestées, menacées alors qu'elles sont le socle du vivre ensemble de l'apprentissage de l'autonomie.

Ces valeurs doivent être défendues, incarnées et expliquées inlassablement dès le plus jeune âge.

Il est donc proposé que le Département organise auprès des collèges, en lien avec l'Education nationale et les associations socio-éducatives, des manifestations pour permettre la représentation et l'incarnation de ces valeurs. Ces manifestations pourront par exemple prendre la forme d'appel à candidature auprès des collèges pour illustrer par une œuvre d'art plastique, une pièce de théâtre, une vidéos, une nouvelle ou encore une bande dessinée..., une ou plusieurs valeurs de la République. Ces œuvres pourraient être exposées à l'Hôtel du Département et dans les collèges qui le souhaitent pour servir de support à des actions éducatives.

Il est proposé de consacrer à cette action 10 000 € par an.

Action 2 : Permettre à tous les collégiens durant leur scolarité de visiter, dans le cadre d'un parcours éducatif, au moins un lieu de mémoire consacré aux conflits contemporains générés par la haine et le refus de la différence

Cultiver les lieux où la mémoire travaille et pas seulement dont on se souvient est un enjeu d'avenir aussi fort que la préservation des valeurs de la République et contribue à l'apprentissage des esprits.

Il est proposé que tous les collégiens aient l'occasion, durant leur scolarité au collège, de visiter, dans le cadre d'un parcours éducatif, au moins un lieu de mémoire consacré

aux conflits contemporains générés par la haine et le refus de la différence. Il s'agit de lieux situés en Alsace et plus largement en Europe et relatifs à des conflits européens ou mondiaux (1870, Première guerre mondiale, 2^{nde} guerre mondiale...).

Ces visites doivent s'appuyer sur un projet éducatif permettant aux élèves de prendre conscience des conséquences générées par la haine et le refus de la différence. Il doit permettre aussi d'exercer leur esprit critique et de mieux connaître l'Histoire dans laquelle s'inscrit leur région.

Le Conseil général du Bas-Rhin, réunit en session plénière le 23 mars 2009, avait décidé la prise en charge des voyages scolaires, à hauteur de 5€ par élève et par nuitée en limitant le nombre de participants, pour chaque collège, à 30 % des effectifs, et en prévoyant une durée minimale de 4 nuitées (et maximale de 9 nuitées).

Il est proposé :

- Pour les voyages scolaires :
 - d'assouplir les conditions d'effectifs et de durée minimale des voyages éducatifs scolaires, en les fixant respectivement à 100 % des effectifs de troisième et en supprimant la durée minimale de 4 nuitées lorsqu'il s'agit de visiter les lieux de mémoire emblématiques régionaux (Mémorial d'Alsace-Moselle, Struthof, Hartmannswillerkopf) et européens (camp de concentration, d'extermination) ;
 - de prendre en charge les frais d'entrée et de guide
- Pour les visites dans les lieux de mémoires emblématiques régionaux : de prendre en charge, les frais d'entrée, de transport mais aussi de guides.

Il est proposé de consacrer à cette action 100 000 € par an.

Action 3 : Mobiliser des services civiques pour animer des actions éducatives dans les collèges sur le thème de l'acceptation de l'autre et de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et l'homophobie

Le Département a déjà établi un partenariat avec le Défenseur des droits dans le cadre de la lutte contre les discriminations. Il permet à 4 jeunes ambassadeurs des droits de l'enfant de réaliser des actions de prévention dans les collèges mais aussi dans les établissements de l'Aide Sociale à l'Enfance, les établissements relevant du handicap, les accueils périscolaires, sur la thématique du respect des droits fondamentaux de l'enfant, dont celui de la non-discrimination.

Il est proposé de renforcer l'action auprès des collégiens en permettant à 4 services civiques supplémentaires d'organiser des actions de sensibilisation et d'éveil des consciences dans les collèges autour de la thématique du droit à la différence, de la lutte contre le racisme et contre l'homophobie.

Il est proposé de consacrer à cette action 7 000 € par an.

Action 4 : Soutenir la mise en place dans les collèges, d'ambassadeurs de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et l'homophobie, pour incarner les actions, encourager le débat et créer de nouvelles actions éducatives et de prévention

Il est proposé :

- D'inviter chaque collège à désigner parmi les collégiens, et sur la base du volontariat, deux ambassadeurs du collège (par exemple membres du conseil de la vie collégienne), pour accompagner les services civiques et initier des actions de sensibilisation dans leurs collèges ;
- D'animer le réseau départemental des ambassadeurs en les réunissant au sein d'un conseil doté d'un budget participatif pour soutenir leurs initiatives. Un budget participatif de 10 000 € pourrait être réservé à cette action.

Cette dynamique permettrait de rénover les outils de prévention dont dispose le Département du Bas-Rhin et qui restent trop peu mobilisés.

A ce titre, il est proposé que :

- Ce réseau départemental des ambassadeurs élabore un support reprenant les fondamentaux du bien vivre ensemble afin de graver trace de ces valeurs, de leur signification et permettre leur diffusion dans les foyers des collégiens.

Il est proposé enfin :

- d'organiser avec les collégiens volontaires et l'appui des services civiques de s'investir et de débattre sur le thème « Tous citoyens du monde » aux côtés d'intervenants issus des réseaux sociaux (influenceurs) et autour d'enjeux de société tels que le changement climatique, réseaux sociaux et l'esprit critique, le handicap, le vieillissement, la démocratie, les droits des femmes, être parent,... Ces débats pourront s'appuyer sur des supports qui « parlent » aux jeunes (vidéos, clips, pitch, youtube, mise en scène...) ;
- qu'un débat soit organisé dans tous les collèges volontaires, les 21 mars, journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale.

Il est proposé de consacrer à cette action 10 000 € par an.

Action 5 : Mettre en valeur les parcours de vie exemplaire d'Alsaciennes et d'Alsaciens qui ont défendu le droit à la différence, combattu la haine ou qui en ont été victimes (Justes parmi les Nations, résistants, déportés...) et créer un prix du nom de l'un d'entre eux

L'Alsace est la région d'origine de 34 femmes et hommes honorés du titre de « Justes parmi les Nations » par le mémorial de Yad Vashem de Jérusalem en raison de leurs actes ayant permis de sauver des juifs durant la 2^{nde} guerre mondiale. L'Alsace a été aussi un haut lieu de la Résistance, notamment la Résistance intérieure. Ces personnes se sont distinguées par leur courage et les valeurs humaines.

Leurs actes et leur parcours de vie sont des modèles inspirants pour les jeunes générations.

Il est donc proposé :

- que le Département élabore avec l'Education nationale une action éducative permettant de mettre en valeur ces Alsaciennes et Alsaciens, leurs actes et leurs valeurs ;
- la création d'un prix du nom de l'un d'entre eux pour incarner ces modèles de courage et souligner les initiatives ou actions exemplaires mises en œuvre par des collèges, des collégiens et plus largement des jeunes de moins de 25 ans ;

- d'étudier la possibilité de dénommer un certain nombre de nos lieux emblématiques (salles, bâtiments, lieux patrimoniaux...) du nom de personnalités emblématiques de la lutte contre le racisme et la haine.

Il est proposé de consacrer à cette action 10 000 € par an.

Action 6 : Créer un partenariat renforcé avec l'UNSS et l'UGSEL pour développer les actions de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et l'homophobie dans le cadre du sport scolaire.

Trop souvent les terrains de sport collectifs et notamment de football sont les témoins de comportements sans lien avec les valeurs du sport. Le sport n'est pas vecteur de haine mais de respect de l'autre, de dépassement, d'acceptation de la différence.

Il est proposé que le Département fasse évoluer les conventions d'objectifs de l'UNSS et de l'UGSEL pour permettre le développement d'actions pour sensibiliser davantage sur les valeurs du sport et toute la contradiction entre ces valeurs et les comportements néfastes parfois constatés autour des terrains.

Il est proposé de consacrer à cette action 5 000 € par an.

Action 7 : Soutenir la restauration et la valorisation des lieux de mémoire au travers d'un fonds à créer pour les inscrire dans un parcours pédagogique et éducatif.

Il est proposé d'apporter une aide financière aux communes, associations ou établissements du culte pour la restauration ou la valorisation de lieux de mémoire dont elles ont la charge. Il s'agirait d'une participation aux dépenses d'investissement nécessaires pour la réhabilitation des lieux et leur ouverture à des actions pédagogiques et éducatives proposées aux Bas-Rhinois, notamment les plus jeunes.

Cette participation financière serait définie par le Conseil Départemental du Bas-Rhin en fonction de l'importance du projet de réhabilitation et de valorisation et de l'ambition du projet éducatif que la commune souhaite développer en appui de la restauration. Pour ce projet, la commune pourra bénéficier de l'ingénierie du Département du Bas-Rhin.

Il est donc proposé de créer un fonds permettant les dépenses d'investissements mentionnées ci-dessus. La Commission permanente est chargée de définir les modalités précises de mobilisation de ce fonds.

Action 8 : Développer le dialogue inter cultu(r)el par la mise à disposition d'une boîte à outil ouverte « Citoyenneté, vive ensemble et dialogue intercultu(r)el ».

Cette boîte à outil s'adresse aux collèges et plus généralement à toutes les associations qui agissent en faveur de la jeunesse. Elle comporte plusieurs outils :

- Visite et implications pédagogiques d'un Jardin Interreligieux (ce format est en cours en lien avec le PEPS Elsau : des élèves de 6ème du collège Hans Arp ont visité le jardin interreligieux de la Meinau et font un travail avec l'équipe pédagogique qui les accompagne) ;
- Explication par des responsables des cultes du sens du « Calendrier Interreligieux de Strasbourg » ;
- Création d'un Quizz / Jeu de piste sur les lieux religieux à proximité des collèges ;

- Atelier de Calligraphies (PAIX – SALAM – SHALOM) ;
- En lien avec l'association Sacrées Journées (musique des religions du monde), organisation d'une Sacrée Tournée (présence d'artistes des différentes familles religieuses et participation chorale des élèves) ;
- Explications des termes « Laïcité » et « Interreligieux » avec recherches sur le sujet ;
- Invitation de « Grands Témoins » ayant une parole forte sur la thématique ;
- Création d'une Comédie Musicale Interreligieuse avec des œuvres de la variété française ;
- Spectacle de la compagnie « écouter et voir » : Histoires tombées du ciel – contes juifs, chrétiens et musulmans ;
- Du théâtre pour réfléchir : deux pièces intitulées « Djihad » et « Géhenne » proposées aux élèves de 3ème ;
- Visite du Centre d'Interprétation du Patrimoine d'Andlau, du musée judéo-alsacien de Bouxwiller, des lieux de cultes partenaires (Eglise Saint Pierre le Jeune Protestant, ancienne synagogue de Pfaffenhoffen...)
- Exposition Adélaïde Hautval, 1ère femme alsacienne « Juste pour les Nations »

Il est proposé de consacrer à ces actions 5 000 € par an.

Action 9 : Enrichir le questionnaire Bien-Être des collégiens par des questions relatives à l'acceptation de l'autre

En 2018, le Département du Bas-Rhin a mené dans 28 collèges volontaires une enquête Bien-être à laquelle 9 416 collégiens ont répondu. Ces résultats permettent de disposer aujourd'hui d'une image précise, indiquant par exemple que 82 % d'entre eux considèrent qu'ils ont une bonne qualité de vie et que 60 % ont confiance en l'avenir. Si 83 % d'entre eux estiment se trouver en excellente ou bonne santé, 43 % ont déjà consommé de l'alcool (26 % des élèves de 6ème)...

Cette enquête ne comportait pas de questions relatives à l'acceptation de l'autre, au racisme, à l'appréhension des phénomènes de haine...

Il est donc proposé de compléter l'enquête Bien-être destinée aux collégiens, de nouvelles questions autour de l'ouverture aux autres et du droit à la différence. Ces éléments permettront de mesurer l'évolution des mentalités et de définir les actions nouvelles nécessaires.

Cette action ne présente pas de surcoût.

Action 10 : Faire de la lutte contre le racisme et la haine une Grande Cause départementale 2019

Le Département du Bas-Rhin dispose de référents « Laïcité » dans les services sociaux pour faire face aux situations de violence dont ces services sont parfois victimes. Il s'agit d'une

action concrète qui illustre d'ores et déjà l'engagement du Département dans les réponses à toutes formes de violences contemporaines.

Il convient de poursuivre cet engagement.

Compte tenu des actes graves qui ont marqué l'actualité bas-rhinoise et alsacienne ces derniers mois, voire années, il est proposé de donner une portée symbolique aux actions qui vont être entreprises en identifiant la lutte contre le racisme et la haine comme une Grande Cause départementale 2019.

Cette Grande Cause départementale pourrait être lancée par un évènement à l'Hôtel du Département, réunissant l'ensemble des principaux des collèges, le Rectorat, les associations socio-éducatives, des jeunes (services civiques, collégiens) et permettant d'une part de présenter les 10 propositions d'actions déclinées dans le présent rapport et d'autre part d'initier une dynamique de mobilisation continue pour cette Cause départementale.

Il est par ailleurs proposé de suggérer à l'Etat de faire de la lutte contre le racisme et la haine une Grande Cause nationale.

Le présent rapport a été présenté en Commission Enfance Famille Education le 21 mars 2019.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de son Président et après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- décide d'approuver les 10 actions telles que décrites dans le présent rapport, soit :

Action 1 : Défendre les valeurs de la République auprès des plus jeunes

Action 2 : Permettre à tous les collégiens durant leur scolarité de visiter, dans le cadre d'un parcours éducatif, au moins un lieu de mémoire consacré aux conflits contemporains générés par la haine et le refus de la différence

Action 3 : Mobiliser des services civiques pour animer des actions éducatives dans les collèges sur le thème de l'acceptation de l'autre et du droit à la différence

Action 4 : Soutenir la mise en place dans les collèges d'ambassadeurs de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et l'homophobie pour incarner les actions, encourager le débat et créer de nouvelles actions éducatives et de prévention

Action 5 : Mettre en valeur les parcours de vie exemplaire d'Alsaciennes et d'Alsaciens qui ont défendu le droit à la différence, combattu la haine ou qui en ont été victimes (Justes parmi les Nations, résistants, déportés...) et créer un prix du nom de l'un d'entre eux

Action 6 : Créer un partenariat renforcé avec l'UNSS et l'UGSEL pour développer les actions de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et l'homophobie dans le cadre du sport scolaire.

Action 7 : Soutenir la restauration et la valorisation des lieux de mémoire au travers d'un fonds à créer pour les inscrire dans un parcours pédagogique et éducatif.

Action 8 : Développer le dialogue inter cultu(r)el par la mise à disposition d'une boîte à outil ouverte « Citoyenneté, vive ensemble et dialogue intercultu(r)el ».

Action 9 : Enrichir le questionnaire Bien-Être des collégiens par des questions relatives à l'acceptation de l'autre

Action 10 : Faire de la lutte contre le racisme et la haine une Grande Cause départementale 2019

- autorise le Président à mettre en œuvre ces actions ;
- délègue à la Commission Permanente l'approbation des modalités précises de mise en œuvre pour l'ensemble des 10 actions en faveur du droit à la différence et la lutte contre la haine;
- déclare le droit à la différence et la lutte contre la haine, Grande Cause Départementale 2019.

Strasbourg, le 22/03/19

Le Président,



Frédéric BIERRY